

Commune de BALSCHWILLER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH



Commune de
BALSCHWILLER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
Du Conseil Municipal
COMMUNE DE BALSCHWILLER

Séance du 9 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf du mois de juillet à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué par convocation en date du deux juillet deux mil vingt-quatre s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de M. JACOBBERGER Thierry, Maire.

Sont présents : 11 M. CHRISTEN Stéphane, Mme FISCHER Audrey, Mme FUCHS Brigitte,
M. HURTH Tanguy, M. KIPPELEN Jean-Baptiste, Mme MUNCH Christine,
Mme RINÇON Valérie, M. SCHAD Pierre, Mme SCHLIENGER Anne,
Mme WEGBECHER Sandra.

Absent(s) représenté(s) : 1 M. BINDER Pascal *ayant donné procuration à Mme RINÇON Valérie.*

Absent(s) non représenté(s) : 3 M. HASENBOEHLER Thomas, M. MORITZ Ludovic,
Mme SCHLIENGER Bernadette.

A en outre assisté à la séance : M. BOHRER Marc, Secrétaire Général de Mairie.

Madame Valérie RINÇON est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Création d'une agence postale communale – convention avec la Poste
2. Contrat prévoyance – prorogation et évolution des taux 2025
3. Personnel communal – Adjoint technique territorial – modification volume horaire
4. Construction nouvelle mairie et réseau de chaleur – lancement de la consultation et délégation
5. Subventions
6. Divers

M. le Maire invite le conseil municipal à passer au vote pour l'approbation du compte-rendu.

Approbation du compte-rendu de la séance du 24 mai 2024

Le compte-rendu de la séance du 24 mai 2024, expédié à tous les membres, est approuvé à l'unanimité.

Le Maire ouvre les débats et expose ce qui suit.

Article 1

CRÉATION D'UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE – CONVENTION AVEC LA POSTE

Délibération N°DCM2024/05/01

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'après la fermeture de l'agence postale à la boulangerie, la commune et la Poste ont engagé des échanges afin de pouvoir maintenir ce service de proximité pour la population à Balschwiller à la demande de la commune. Un projet de partenariat a pu être défini

Commune de BALSCHWILLER

pour la création d'une agence postale communale dans les locaux de la mairie qui se décline comme suit :

Un partenariat d'agence postale et communale :

- Une indemnité est versée à la mairie à hauteur de 1185€ /mois soit 14220 € par an (montant pour 2024, réévalué annuellement)
- Une prime d'installation égale à 3 fois le montant mensuel de l'indemnité soit 3555 €, versée avec la première indemnité mensuelle.
- Une prise en charge des travaux éventuels de mise en place est également possible, jusqu'à hauteur de 15 000 €
- Les horaires d'ouverture sont définis par la commune (12h minimum)
- Le service est rendu par les agents de la commune
- La Poste s'engage dans la durée, puisque la convention peut être mise en place pour 5,6 ou 9 ans. C'est un point important car il pérennise la présence postale et le service rendu aux habitants.
- Le délai de mise en œuvre d'une Agence Postale Communale est de 4 mois environ.

La Poste fournit le matériel nécessaire au bon fonctionnement de l'agence :

- Le mobilier à choisir dans le catalogue prévu à cet effet
- Le poste informatique, tablette numérique, logiciels, la construction de la ligne internet, jusqu'à la tête de réseau ainsi que l'abonnement
- L'enseigne extérieure et la signalétique intérieure
- Les fournitures postales, dont un coffre (à placer hors de la vue du public) et les produits postaux (timbres, emballages,)

La Poste assure également :

- La formation du personnel communal au démarrage (et autant que de besoin)
- L'accompagnement à l'ouverture et le suivi nécessaire
- Une animation en fonction de l'actualité postale
- La maintenance du matériel

Vu le projet de convention de partenariat avec la Poste pour la création d'une agence postale communale,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- Approuve le projet de création d'une agence postale communale.
- Approuve le projet de convention avec la Poste et autorise Monsieur le Maire à la signer.
- Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches afférentes et à signer tous les documents nécessaires.

Article 2

CONTRAT DE PRÉVOYANCE – PROROGATION ET ÉVOLUTION DES TAUX 2025

Délibération N°DCM2024/05/02

Le Centre de Gestion a mis en place une convention de participation pour le risque « prévoyance » signée avec le groupement CNP Assurances (assureur) et Relyens (gestionnaire). Elle a pris effet au 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 6 ans, avec possibilité d'être prorogée pour des motifs d'intérêt général pour une durée maximale d'un an.

Elle concerne les garanties incapacité, invalidité, perte de retraite avec une indemnisation jusqu'à 95 % du revenu de référence et en option une garantie décès ou Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA).

Commune de BALSCHWILLER

Depuis la signature de cette convention, le contexte réglementaire a évolué avec l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique et le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement.

La réforme de la protection sociale complémentaire n'est pas finalisée et certaines mesures législatives et réglementaires sont encore à venir. Les publications sont attendues pour le 2^{ème} semestre 2024.

Dans ce contexte, il n'est pas possible d'engager une consultation pour le 1^{er} janvier 2025.

Dans cette attente et pour permettre aux collectivités de répondre à leurs obligations en matière de protection sociale complémentaire prévoyance au 1^{er} janvier 2025, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a décidé, après consultation du Comité Social Territorial, de **prolonger d'un an la convention de participation Prévoyance pour motif d'intérêt général, soit jusqu'au 31 décembre 2025.**

Le compte de résultat établi fin janvier 2024 fait apparaître un rapport S/P (sinistres/primes) toujours dégradé à 1,28. Le déficit cumulé sur les 5 premières années de la convention est de 2 millions d'euros. Une analyse précise du compte de résultat fait apparaître que le déficit est porté principalement par le risque incapacité (S/P = 2,5 – déficit cumulé sur 5 ans de 4,6 M€).

Relyens estime qu'avec ces éléments, pour obtenir un taux d'équilibre, il conviendrait d'appliquer une majoration de 65 % sur la formule de base (incapacité/invalidité/perce de retraite).

Ce constat amène l'assureur à demander **une revalorisation des taux de 15 % au 1^{er} janvier 2025.**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, art. L 827-1 et L 827-7 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal décidant d'adhérer à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion pour la protection sociale complémentaire en Prévoyance ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion du 13 février 2024 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 26 mars 2024 ;

Vu l'information transmise par le Centre de Gestion du Haut-Rhin aux collectivités adhérentes à la convention de participation ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

Article 1 : prend acte de la prolongation d'un an, pour motif d'intérêt général, de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » souscrite auprès de Relyens/CNP Assurances. L'échéance est ainsi fixée au 31 décembre 2025.

Commune de BALSCHWILLER

Article 2 : prend acte des nouveaux taux de cotisation applicables au 1^{er} janvier 2025 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » et figurant ci-dessous :

	Niveau d'indemnisation	Taux en vigueur jusqu'au 31/12/2024	Taux au 01/01/2025
Incapacité	95 %	0,82 %	0,94 %
Invalidité	95 %	0,44 %	0,51 %
Perte de retraite	95 %	0,62 %	0,71 %
Décès / PTIA	100 %	0,34 %	0,34 %

Article 3 : autorise le Maire ou son représentant à signer l'avenant aux conditions particulières ainsi que tout acte y afférent.

Article 3
**PERSONNEL COMMUNAL – ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL
 MODIFICATION DU VOLUME HORAIRE**

Délibération N°DCM2024/05/03

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'ouverture de l'agence postale communale implique l'engagement d'une ouverture minimum de 12h/semaine. Afin de ne pas perturber l'organisation des services, il est proposé de passer un des agents techniques actuellement à 31h/semaine à 35h/semaine à compter de l'ouverture de l'agence postale.

Considérant que ce changement de volume horaire est financièrement couvert par la redevance de la Poste,

Vu l'accord de l'agent,

Vu le tableau des effectifs,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- Donne son accord au passage de 31h/semaine à 35h/semaine du poste d'adjoint technique territorial en nommant l'agent sur l'emploi vacant suite à disponibilité pour convenances personnelles et définitivement libéré à compter du 31 juillet 2024.
- Vote et ouvre les crédits nécessaires au chapitre 012 des budgets 2024 et suivants.

Article 4
**CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE MAIRIE ET D'UN RÉSEAU DE CHALEUR – LANCEMENT DE
 LA CONSULTATION ET DÉLÉGATION**

Délibération N°DCM2024/05/04

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le projet de construction d'une nouvelle mairie/bibliothèque/salle polyvalente avec une chaufferie biomasse et un réseau de chaleur est arrivé au stade PRO-DCE (études de projet / dossier de consultation des entreprises). La prochaine étape est la consultation des entreprises qui doit intervenir au cours de l'été pour un rendu des offres en septembre.

Vu l'estimatif, par lot, du projet au stade PRO-DCE qui s'établit comme suit :

Lots	Libellé	Mairie	Chaufferie	Total
Lot 1	Terrassement / VRD	113 000 €	98 000 €	211 000 €
Lot 2	Gros-œuvre	167 000 €	107 000 €	274 000 €
Lot 3	Ossature bois / charpente bois / enduit	190 000 €		190 000 €

Commune de BALSCHWILLER

Lot 4	Couverture / zinguerie	56 100 €	7 000 €	58 100 €
Lot 5	Menuiserie extérieure bois / bois-alu / occultation	84 300 €	13 000 €	97 300 €
Lot 6	Plâtrerie / plafond suspendu	76 900 €	10 300 €	87 200 €
Lot 7	Menuiserie intérieure bois / mobilier	117 400 €	2 400 €	119 800 €
Lot 8	Chape	15 000 €		15 000 €
Lot 9	Revêtement de sol souple	14 100 €	100 €	14 200 €
Lot 10	Carrelage / faïence	3 500 €		3 500 €
Lot 11	Peinture	16 500 €	7 900 €	24 400 €
Lot 12	Serrurerie	21 900 €	8 000 €	29 900 €
Lot 13	Echafaudage	6 100 €		6 100 €
Lot 14	Chauffage / ventilation / sanitaire / chaufferie bois	68 000 €	251 000 €	319 000 €
Lot 15	Electricité / courants faibles	90 000 €	5 650 €	95 650 €
Montants HT		1 039 800 €	510 350 €	1 550 150 €

Vu le Code de la commande publique,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- Valide l'avant-projet définitif de la construction d'une nouvelle mairie, d'une chaufferie biomasse et de son réseau de chaleur.
- Autorise le lancement de la consultation pour ce projet.
- Accorde à Monsieur le Maire une délégation spécifique en amont pour ce marché de travaux à procédure adaptée d'un montant prévisionnel de 1 550 150,- € HT dont la définition de l'étendue du besoin à satisfaire est ci-avant exposée.
- Charge Monsieur le Maire de souscrire le marché précité et l'autorise à signer tout document y afférent.
- Vote et ouvre les crédits nécessaires au compte 21311 du budget 2024 et suivants.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une subvention dans le cadre du Fonds Vert a été accordée à la commune pour la partie chaufferie/réseau de chaleur, ce qui porte aujourd'hui à 425 000 € le montant des subventions d'ores et déjà notifiées pour le projet. D'autres demandes sont encore en cours d'instruction.

Article 5 SUBVENTIONS

Délibération N°DCM2024/05/05

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une demande de subvention de l'association DELTA REVIE HAUT-RHIN association de téléassistance pour les personnes âgées ou en perte d'autonomie. Des habitants de la commune bénéficient de ses services.

Vu le budget primitif 2024,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- Accorde à l'association DELTA REVIE HAUT-RHIN une subvention d'un montant de 50,-€.
- Vote et ouvre les crédits nécessaires au compte 65748 budget 2024.

Commune de BALSCHWILLER

Article 6
DIVERS

Cimetière communal :

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'avancée des travaux de la commission cimetière. Le projet de règlement est quasiment prêt et sera encore une fois soumis à la commission en septembre et envoyé à tous les membres du conseil municipal avant une approbation en séance.

Par ailleurs, afin d'être conforme à la législation, un ossuaire sera mis en place à l'automne à l'arrière de l'église.

Plantation d'arbres à l'automne :

Madame SCHLIENGER Anne, Adjointe au maire, rappelle l'engagement de la commune d'effectuer de nouvelles plantations en compensation des arbres coupées le long de la rue du 27 Novembre. Dans le cadre du GERPLAN 2024 plusieurs secteurs ont été identifiés (butte à proximité du pont du Soultzbach, arbustes bas à l'emplacement des grands arbres coupés, etc.)

Un appel à bénévole sera lancé à l'automne pour participer à la plantation.

Contrôle aléatoire URSSAF :

La collectivité a fait l'objet d'un contrôle aléatoire de l'URSSAF (ce qui arrive tous les 5 à 7 ans) sur l'exercice 2022. Le rapport de fin de contrôle nous informe de la totale « conformité et régularité » de la collectivité vis-à-vis des obligations réglementaires.

Fermeture du réseau cuivre Télécom :

Par courrier recommandé, ORANGE a informé la commune que, dans le cadre de la modernisation des infrastructures de télécommunication, BALSCHWILLER ferait partie du lot N°4 de fermeture du réseau cuivre qui interviendra au plus tard en janvier 2028. A cette date, l'ensemble des services sur cuivre seront arrêtés et les utilisateurs du réseau cuivre devront avoir migré sur une autre technologie disponible.

Dossier loi sur l'eau – AFUA :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le cabinet ARTELIA, ayant repris le dossier loi sur l'eau de l'AFUA du Kannbach, a reçu de nouvelles modélisations de Rivières de Haute-Alsace et pourra rendre ses travaux dans les prochaines semaines.

Hommes Run – 30 novembre 2024 :

Une grande manifestation caritative (trail et marche) au profit de la lutte contre le cancer de la prostate sera organisée le 30 novembre 2024 à Balschwiller. C'est plus de 400 personnes qui sont attendues pour y participer. Des animations sont également programmées. Des réunions avec les organisateurs et les différents services ont lieu actuellement concernant la sécurité de l'évènement. Les bonnes volontés seront sollicitées pour le bon déroulement de la journée.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire a levé la séance à 20h10.

Etabli à Balschwiller, le 9 juillet 2024

Le Maire,

Thierry JACOBBERGER

La Secrétaire de séance,

Valérie RINÇON